

ARRETE N° 2026-126

OBJET : Etablissement de la liste des lauréats du concours externe sur titres avec épreuves, du concours interne et du troisième concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « arts plastiques », (session 2026)

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté en date du 27 avril 2017 fixant le programme des épreuves des concours d'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique et des assistants territoriaux d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,

Vu l'accord de mutualisation conclu entre les centres de gestion coordonnateurs et organisateurs du concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, session 2026,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation (2022-2026) adopté par les douze Centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la répartition de l'organisation des concours et examens figurant au calendrier 2026,

Vu la délibération n° 78-2021 du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2021 modifiée en dernier lieu par la délibération n° 71-2023 du conseil d'administration du 26 septembre 2023, révisant le règlement des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Savoie,

Vu l'arrêté n° 2025-124 du 04 août 2025 portant ouverture d'un concours externe sur titres avec épreuves, d'un concours interne et d'un 3^{ème} concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, session 2026, dans la spécialité, « musique » pour les disciplines « jazz (tous instruments) », « chant » et « accompagnement musique » ainsi que dans la spécialité, « arts plastiques »,

Vu l'arrêté n° 2025-146 du 18 septembre 2025 modifiant l'arrêté n° 2025-124 du 04 août 2025 susvisé,

Vu l'arrêté n° 2026-41 du 23 février 2026 désignant les membres du jury du concours externe sur titres avec épreuves, du concours interne et du 3^{ème} concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026,

Vu l'arrêté n° 2026-43 du 23 février 2026 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuves, au concours interne et au 3^{ème} concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026,

Vu l'arrêté n° 2026-71 du 31 mars 2026 désignant un accompagnateur pour l'organisation des épreuves d'admission du concours interne et du 3^{ème} concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité « arts plastiques », session 2026,

Vu le procès-verbal de délibération du jury du 27 mai 2026 ayant statué sur la liste des lauréats du concours externe sur titres avec épreuves, du concours interne et du 3^{ème} concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026,

Considérant qu'il convient d'arrêter la liste des lauréats du concours externe sur titres avec épreuves, du concours interne et du 3^{ème} concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026,

ARRETE

Article 1 :

La liste des lauréats du concours externe sur titres avec épreuves, du concours interne et du 3^{ème} concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026, est arrêtée aux 77 candidats dont les noms suivent :

CONCOURS EXTERNE

NOM	PRENOM
AYCARD	Caroline
BAJO	Mélodie
BELZUNCES	Léa
BIEHLER	Joachim
BLAISON	Mélanie
CHAUMIER	Louis Pierre
CONTIN-ROUX	Florent
DE MAGALHAES E TAMEIRAO	Tatiana
DEFAUX	Valentin
DEMOREUILLE	Morgane
DUBOIS	Gaelle Bernadette
DURET	Cyril Pierre Daniel
ETIENNE	Emmanuelle
FEYDY	François
FOLLIET	Annabelle

NOM	PRENOM
GONZALEZ	Victor
HENSEL	Nicolas
HULAK	Hélène Laure Aurore
JALABERT	Delphine
JENNY	Emmanuelle
KIMMERLE	Martina
LASSERE	Ivan
LEGRAND	Julie
LEGRAND	Sabine
LELEU	Gwenaëlle
LEVASSEUR	Juliette
LIEBAERT	Antoine
MARQUES	Marie-Cécile
MARRA	Maïté
MIGNOT	Sophie
MOREIRA	Damien
NEDEN	Olivier
NOIR	Vincent
PANCHAUD	Claire-Lise
PELLETIER	Killian Pierre Nicolas
PICOT	Marie-Romaine
PONTI	Cédric
RIFFIOD	Julia
ROBERT	Aude
ROSSI LJUNGHORN	Felix
RUELLAN	Lana
VILLALTA	Vincent
ZRUSTOVA	Brigita

La liste des lauréats du concours externe est arrêtée à 43 candidats.

CONCOURS INTERNE

NOM	PRENOM
ARDITO	Kévin
AUBURTIN	Marion
AVERT	Erik
AYCARD	Caroline

NOM	PRENOM
BATTEUX	Justine
BELOGEY	Marie
BERTRAND	Alice
DEMOREUILLE	Morgane
DUMAS	Barbara
FINIX	Arnaud
GUINCHARD	Colline
ILAS	Léa
LECOQ	Denis
MALATESTA	Diane
MOREIRA	Damien
NEDEN	Olivier
PAJOT	Vincent
PANCHAUD	Claire-Lise
PAUMIER	Jean-Charles
PILLETTE	Anthony
PONTI	Cédric
POUCHAIN	Sophie
PROTTEAU	Laurent
PULEIO	Clara
ROCHE	Marion
SAUVAGET	Emeline
THEVENOT PIRIS	Vanessa
TORGOFF	Nicholas
ZRUSTOVA	Brigita

La liste des lauréats du concours interne est arrêtée à 29 candidats.

TROISIEME CONCOURS

NOM	PRENOM
DU MESNILDOT	Mathilde
PERRIN	Valere
PONTI	Cédric
VERHELLE	Hélène
ZRUSTOVA	Brigita

La liste des lauréats du troisième concours est arrêtée à 5 candidats

Article 2 :

Le Directeur du centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète de la Savoie.

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux centres de gestion de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télerecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Fait à Porte-de-Savoie, le 09 juillet 2026

Le Président,



Fabrice PANNEKOUCKE

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr), le : 16 juillet 2026